

**COMITÉ CONSULTATIF DE BATHURST SUR LA PERSONNES AYANT UN  
HANDICAPE**

« LA MISSION DE CE COMITÉ CONSISTE À CONSEILLER, DÉFENDRE ET SURVEILLER L'APPLICATION DES EXIGENCES EN CE QUI CONCERNE L'ACCÈS SANS OBSTACLES ET D'OFFRIR À TOUS CEUX ET CELLES QUI LE DÉSIRENT L'OCCASION DE PARTICIPER PLEINEMENT À LA VIE COMMUNAUTAIRE. »

1. Conseiller le conseil municipal, principalement via ses comités et leurs conseils d'administration, sur les défis de l'heure vécus par les personnes ayant un handicap.
2. Soumettre au conseil municipal les sujets identifiés par le Comité comme nécessitant une action de la municipalité.
3. Collaborer avec les services municipaux, les comités, les conseils d'administration et les organismes communautaires en fournissant conseils et informations pour que tous les besoins des personnes soient pris en considération dans l'élaboration des politiques et la prestation de services.
4. Étudier les programmes publics et privés afin de s'assurer que les besoins des personnes ayant un handicap sont pris en considération.
5. S'assurer que l'information portant sur les affaires municipales et communautaires est disponible pour tous les citoyens.
6. Encourager et faciliter la rétroaction des personnes ayant un handicap sur les affaires municipales qui affectent l'accès et la participation à la vie communautaire.
7. S'occuper de toutes questions concernant les personnes ayant un handicap qui peuvent être présentées au conseil municipal.